

Formation économique CSE

Cinq jours pour comprendre, décider et agir utilement au sein du CSE

Franck Carpentier
Avocat au barreau de Brest





Pourquoi cette formation maintenant ?

L'ouverture du marché ne doit pas conduire à banaliser la formation des élus.

La loi de simplification de la vie économique remplace l'agrément spécifique des organismes de formation CSE par un enregistrement administratif comme organisme de formation.

Cette évolution crée une liberté de choix plus grande pour les élus, mais impose de vérifier la compétence réelle de l'intervenant.

Le cabinet propose une formation conçue depuis les intérêts concrets des salarié.e.s et de celles et ceux qui les représentent.

Une formation CSE utile n'est pas une présentation abstraite du Code du travail : elle doit permettre de lire les documents, poser les bonnes questions, sécuriser les délibérations et utiliser les prérogatives du CSE.



Objectifs opérationnels

Donner aux élu.e.s des outils immédiatement mobilisables.

Comprendre

Identifier le rôle économique du CSE, ses consultations, ses droits d'information et ses marges de manoeuvre.

Questionner

Exploiter la BDESE, les documents transmis par l'employeur et les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux.

Agir

Préparer un avis, voter une expertise, formuler des demandes utiles et tracer les insuffisances d'information.

Sécuriser

Adopter les bons réflexes de délibération, de communication et de conservation des preuves.

Anticiper

Repérer les signaux faibles : restructuration, réorganisation, sous-effectif, santé économique, politique sociale.

Construire

Inscrire la formation dans une stratégie de mandat collective et durable.



Programme indicatif sur 5 jours

Un parcours progressif, concret et adapté aux préoccupations des élus.

Jour 1 Rôle et moyens du CSE

- Missions économiques et sociales
- Fonctionnement interne
- Ordre du jour, PV, commissions
- Droits d'information

Jour 2 Documents économiques

- BDESE
- Comptes et indicateurs
- Politique sociale
- Questions utiles à poser

Jour 3 Consultations

- Consultations récurrentes
- Consultations ponctuelles
- Délais, avis, insuffisances
- Recours à l'expert

Jour 4 Stratégie d'action

- Délibérations
- Droit d'alerte
- Demandes de pièces
- Préparation du contentieux

Jour 5 Mise en pratique

- Cas pratiques
- Modèles remis
- Plan d'action de mandat
- Questions-réponses

Le programme est adapté en intra-CSE pour tenir compte du secteur d'activité, des accords applicables et des sujets en cours.

Modalités et tarifs

Conditions de lancement applicables jusqu'au 31 décembre 2026.

Public

Membres titulaires du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés.
Formation ouverte aux autres élus selon les besoins du CSE.

Financement

Formation prise en charge par le budget de fonctionnement du CSE,
dans les conditions prévues par le Code du travail.

Format	Tarif de lancement 2026
Inter-entreprises - 5 jours	990 € HT par élu
Intra-CSE jusqu'à 6 élus	4 500 € HT pour le groupe
Intra-CSE de 7 à 10 élus	5 500 € HT pour le groupe
Intra-CSE de 11 à 15 élus	6 500 € HT pour le groupe
Au-delà de 15 élus	Sur devis

Tarif valable pour toute convention de formation signée avant le 31 décembre 2026.



Pourquoi faire appel au cabinet ?

Un positionnement clair : aux côtés des salarié.e.s, des syndicats et des CSE.

Une approche de terrain : les documents, les avis, les délibérations, les consultations et les droits d'alerte sont travaillés comme des outils d'action.

Une formation construite par un avocat en droit du travail, habitué à défendre les intérêts collectifs des salariés et de leurs représentants.

Des modèles remis aux élus : demandes de documents, projets de délibérations, trames d'avis, points de vigilance avant expertise ou contentieux.

Références : C. trav., art. L. 2315-17 et L. 2315-63 ; loi n° 2026-403 du 26 mai 2026.



Votre avocat



Franck Carpentier

Avocat au barreau de Brest

Docteur en droit

Professeur intervenant à l'Université

Intervenant exclusivement aux côtés des salarié.e.s, syndicats
et CSE

Téléphone : 07 68 10 05 68

Courriel : contact@franck-carpentier-avocat.fr

Adresse : 28 rue Algésiras - Brest

Site internet : <https://franck-carpentier-avocat.fr>